

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h 30 à 20 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion Plénière du Lundi 2 mars 2020

P.V. N° 27

Président : M. Patrice BOUREAU

Secrétaire : M. Jean REDAUD

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Tarek BEN AMOR – Yann BODENES – Romain BOUGET – Cyril BOUREAU – José CAUDMONT – Bernard COTY – Christian DELANNOY – Gaëtan DENEUVE – Cédric DERVEAUX – Michel EBRARD – Yves FRACHET (représentant du Département Technique) – Florian GONCALVES – Pierre HOLLECKER – Sébastien HOLLECKER – Bertrand KEMPF – Noël LANDON – Michel MOMBOISSE – Guy MUCCI – Serge PAPA – Raymond PERON – Georges PEZZOLI – Fabrice POREE.

Excusés : MM. Robert ANDRE – Bilel BARHOUMI – Jean Jacques BENHAMOU – Hakim BOUAKSA – Christophe COURET – Julien DENANTE – Karim MESSISHA –

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;

- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPELS AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

3 – DERNIER RAPPEL : Les arbitres, observateurs, accompagnateurs sont tenus par le règlement d'adresser à la Comptabilité du District un justificatif de domicile daté du mois de janvier 2020. Si cela n'a pas été fait, vos virements ne seront plus effectués et vous vous trouverez en infraction avec l'ART 19 du RI de la CDA. (Manquement administratif passible de sanction)

4 – LES ARBITRES DOIVENT CONSULTER LEUR MESSAGERIE OFFICIELLE AU MOINS TOUS LES 2 JOURS.

Ne pas le faire est une infraction à l'ART. 41 du RI de la CDA. (Manquement administratif passible de sanction)

ARTICLE 41 : Correspondances arbitres

Les arbitres se voient attribuer une adresse mail officielle par la ligue de la Méditerranée (numérodlicence@ligue-mediterranee.fr) lors de leur première demande de licence et dont le mot de passe leur est communiqué par l'instance.

Toutes les correspondances (rapports disciplinaires - lorsqu'ils n'ont pas pu être adressés par la voie MYFFF -, courriers d'excuse pour absence en audition ou à une rencontre, indisponibilités ...etc.) que les arbitres sont amenés à effectuer envers les organismes officiels (District, Ligue), doivent obligatoirement passer par cette messagerie.

Pour les correspondances envoyées à d'autres commissions que celle des arbitres, la CDA et le représentant de celle-ci au sein de la commission concernée doit obligatoirement être mis en copie.

De même, la C.D.A. et le Secrétariat ainsi que les diverses commissions du District adressent leurs correspondances ou convocations uniquement par cette messagerie officielle que les arbitres sont tenus de consulter à minima toutes les 48 h.

RAPPELS AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

Les demandes d'arbitres ne peuvent pas être systématiquement satisfaites par la section désignation du fait de ses obligations de couverture de certaines catégories et des paramètres concernant les arbitres (âge, capacité, limitation à 2 matchs par week-end pour tous les arbitres, disponibilités etc.).

COMPTE-TENU DE CES CONTRAINTES IL EST QUASIMENT IMPOSSIBLE DE MODIFIER LES PLANNINGS DANS LES 10 JOURS PRECEDANT UNE RENCONTRE.

Les demandes doivent parvenir 21 jours avant la date du match dont l'horaire doit être connu et au moyen du formulaire téléchargeable sur le site du District : <https://var.ffv.fr/arbitrage/documents-generaux/>

COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les mercredis de 18h00 à 20h00.
- **Secteur centre var** : Salle du tir à l'arc à BRIGNOLES, tous les vendredis de 18h00 à 20h00.
- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les mercredis de 18h00 à 20h00.

ORDRE DU JOUR

1. Section Discipline
2. Comité Directeur et UNAF.
3. Section Administrative.
4. Section lois du jeu et formation.
5. Section Désignations.
6. Questions diverses.

CORRESPONDANCES (reçue depuis la dernière réunion)

DU DISTRICT DE LA NIEVRE :

- Demandant le transfert du dossier d'arbitre de **M. Sofian SAOULI** muté pour raisons professionnelles dans leur District. Procédure en cours.

DES ARBITRES :

- **M. Patrick LE TEXIER** : candidat en qualité d'accompagnateur d'arbitre et observateur pour la saison 2020/2021.
- **M. Edouard HUET** : attestation patronale pour ses indisponibilités des 15 – 20 et 29/02/20.
- **Mme Typhanie LAGNEAU** : informant la commission de son indisponibilité pour 5 mois en raison de ses obligations professionnelles (départ en mission).
- **M. Anouar HADDAD** : demandant une attestation d'appartenance au corps arbitral. Nécessaire fait.
- **M. Mohamed BOUGUERRA** : au sujet d'une sanction infligée par la CDA.
- **M. Habib DAAS** : au sujet des observations.
- **M. Elyas GHARBI TARCHOUNA** : excuses pour absences lors des cours de formation obligatoire du mois de février (pas de justificatif).
- **M. Laurent WENDLING** : au sujet d'une sanction infligée par la commission.
- **M. Nejd HACHANI** : demandant à officier avec **M. M'Hamed BEN AMOR** jusqu'à la fin de la saison en cours.
- **M. Sofian SAOULI** : informant la commission de son départ définitif vers le District de la NIEVRE.
- **M. Frédéric HUGO** : certificat de travail justifiant de ses indisponibilités tous les samedis matins.
- **M. Nicolas FOUGERAT** : s'excusant pour son in disponibilité du 15/03/20 en raison de contraintes professionnelles.
- **M. José CAUDMONT** : au sujet de ses indisponibilités tardives du mois de mars.
- **M. Alain SANCHEZ** : indisponible pour 15 jours en raison d'une blessure. En attente du certificat médical le justifiant.

- **M. Pascal WEGLIICKI** : au sujet des cours de formation dans le secteur **PUGET SUR ARGENS**. Réponse faite par le Président de la CDA directement à l'intéressé.
- **M. Khalid CHAKROUNI** : excuses et explications pour son retard lors d'une rencontre de coupe du Var Futsal du 29/02/20.
- **M. Lucas CAUDMONT** : documents pour acte de candidature au titre d'arbitre de Ligue jeune pour la saison en cours.
- **M. Ludovic CONSTANS** : au sujet d'une sanction administrative infligée par la CDA. Manque la PJ indiquée dans ce courriel.
- **M. Heidy MERAKCHI** : excuses et explications pour son absence lors d'une rencontre de féminines à 8 du 01/03/20.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD)
transmises au Comptable de la CDA :

- **MM. Ludovic CONSTANS – Karim FRANCOIS** : FA rencontre senior D4 du 26/01/20 à charge du **CSK VAL DES ROIGIERES** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
- **M. Yassin ZENOUI** : FA rencontre de féminines U18 du 11/01/20 à charge du District.
- **MM. Kouider BOUREGBA – Pascal WEGLIICKI – Mohamed AIOUAZ** : FA rencontres tournoi PITCH U13 du 15/02/20 à charge du District.
- **M. Sébastien MATTERA** : FD rencontre U18/10/20 D2 du 01/03/20 à charge du **GARDIA CLUB**, absent.
- **M. Pascal MICHAUD** : FA rencontre U18 féminines du 18/01/20 à charge du District.
- **M. Nebyl RAHAL** : FA rencontre U16 futsal du 01/03/20 à charge du District.
- **M. Akram GHARBI TARCHOUNA** : FA rencontre U16 futsal du 01/03/20 à charge du District.
- **M. Dominique CARPENTIER** : FD rencontre U18/19/20 D2 du 05/01/20 à charge du **GARDIA CLUB**, absent.

DES CLUBS :

1) DEMANDES D'ARBITRES

(Transmises dès réception aux responsables des désignations – voir rappel aux clubs § ci dessus) :

DEMANDES JUSQU'À FIN DE SAISON :

- néant.

DEMANDES PONCTUELLES :

- **USAM TOULON** : trois arbitres pour leur rencontre U14 D2 des 04 ou 05/04/20 (date précise confirmée ultérieurement).
- **ES SOLLIES FARLEDE** : trois arbitres pour leur rencontre U16 D2 des 07 ou 08/03/20 (date précise confirmée ultérieurement).
- **FC LE MUY** : un arbitre pour leur rencontre U13 Gaby Robert du 07/03/20.
- **ES ST ZACHARIE** : deux à trois arbitres pour officier lors de leur tournoi « IN DOOR » du 01/03/20. Accord de la CDA sous réserve de l'homologation du tournoi par la commission compétente du District et sous réserve des désignations officielles.
- **SP.C. TOURVAIN** : trois arbitres pour leur rencontre senior D4 du 01/03/20.
- **FC RAMATUELLE** : un arbitre pour leur rencontre de féminines U15 du 29/02/20.
- **ES FLASSANS** : un arbitre pour leur rencontre U 15 D3 du 28/03/20.
- **US ST MANDRIER** : trois arbitres pour leur rencontre U15 D2 du 08/03/20.
- **FC REVESTOIS** : trois arbitres pour leur rencontre senior D4 du 22/03/20.

2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :

- **AS BRASSOISE** : au sujet de la désignation des arbitres pour leur équipe senior D4. Réponse faite par le Président de la CDA.
- **ASPI GIENS** : au sujet de la mise en conformité du club au regard du statut de l'arbitrage. Réponse faite par téléphone le 24/02/20 par le vice-président délégué de la CDA.
- **FC BELGENTIER** : au sujet de réserves techniques déposées lors de leur rencontre senior D3 du 23/02/20.
- **ENT PIVOTTE SERINETTE** : au sujet des frais perçus par un arbitre ne présentant pas le formulaire règlementaire. Réponse faite par mail adressé au club le 28/02/20 par le vice-président délégué de la commission.

DIVERS :

- **M. Christophe COURET** : s'excusant pour son absence lors de la séance plénière de la commission ce jour. Transmis au Président.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Section Discipline.

- Point sur les dossiers disciplinaires : périodes assez difficiles pour le corps arbitral depuis le début de la saison en cours, ayant amené la décision du Comité Directeur du District de durcir les sanctions (doublement) prises à l'encontre des coupables de voies de fait sur des officiels.

- * Une affaire de bousculade à arbitre, sanction prononcée de 30 mois de suspension.
- * Coup à officiel, sanction prononcée de 14 ans de suspension.
- * Coups à adversaire ayant entraîné 10 jours d'ITT, sanction prononcée de 3 ans de suspension.

A ce jour, aucune réunion de la commission d'appel disciplinaire ne s'est tenue.

- Point sur les sanctions du mois de février :

- * 16 arbitres ont été sanctionnés durant le mois de février écoulé :
 - 3 pour rapport manquant.
 - 5 pour indisponibilités tardives.
 - 5 pour absence non excusée et (ou) non justifiée aux cours de formation obligatoire.
 - 2 pour absence non justifiée lors d'une convocation devant la CDA.
 - 1 pour absence non excusée et (ou) non justifiée lors d'une rencontre.

2. Comité Directeur et UNAF.

- Comité Directeur :

* Les finales des coupes du Var senior, jeunes et féminines se dérouleront les 6 et 7 juin 2020 à **RAMATUELLE** ou **CUERS** (lieu définitif sera précisé ultérieurement).

- UNAF / VAR :

- * Une sortie ski a été effectuée dernièrement au profit de 21 adhérents de l'association. Tous les participants ont été très satisfaits de leur journée, même si la neige n'était pas très abondante.
- * Une sortie Karting est en préparation.

3. Section Administrative.

- Point sur les renouvellements :

- Bilan au 28/02/2020 :

> Total licenciés varois : 235 dont 195 District

> Au total, 235 arbitres sont licenciés - 232 arbitres sont actuellement désignables, dont 40 Ligues, Fédéraux et International.

> 192 arbitres désignables en District dont 2 spécifiques Futsal (hormis les non désignables pour raison médicale ou disciplinaire).

- Soit pour le Foot à 11 : 192 arbitres désignables dont 76 stagiaires (soit 118 arbitres confirmés désignables).

Effectif			
FIFA	Fédéraux	Ligue	District
1	10	29	192
Centraux Sénior			
FFF	Candidat FFF	Ligue	District
6	0	14	93
Assistants Spécifiques			
FFF	Candidat FFF	Ligue	District
2	0	6	20
Jeunes			
FFF	Candidat FFF	Ligue	District
1	2	8	11
Stagiaires			
Séniors		Jeunes	
16		60	

- Point sur les frais de dossiers :

- * 3 arbitres formés cette saison sont en cours de régularisation de leur situation.
- * 2 arbitres confirmés n'ont toujours pas effectué la démarche de régler au mieux leur situation et sont donc toujours privés de désignations conformément au règlement intérieur de la CDA pour la saison en cours.

4. Section lois du jeu et formation.

- Point de la préparation de Ligue : Résultats en demie teinte chez les jeunes arbitres. Néanmoins à l'issue de la correction du dernier test théorique probatoire, la CDA décide de présenter pour l'examen de Ligue :

- * 1 candidat spécifique assistant.
- * 1 candidate féminine.
- * 10 candidats jeunes
- * 1 candidat senior (sous réserve de la validation pratique de l'intéressé).

- Bilan du pôle espoirs :

* 3 séances ce mois écoulé ont permis de constater une certaine démotivation généralisée des arbitres et même des formateurs par voie de conséquence.

- Point sur les cours dans les secteurs :

* PUGET :

- 4 séances de cours de formation avec une moyenne de 7 arbitres participants.

* BRIGNOLES :

- 4 séances également pour une moyenne de 7 arbitres participants.
- 3 candidats à la formation initiale sont également en stage dans ce secteur et passeront l'examen théorique d'arbitre stagiaire au mois de Mai.

* TOULON :

- même nombre de séances que ci-dessus avec de 12 à 15 arbitres présents.
- pour les cours de formation obligatoire, 5 absents et 12 présents une fois seulement.

* Futsal : 4 arbitres participent aux cours de préparation à l'examen théorique de fin de saison pour le secteur de **TOULON**.

- Bilan de la formation initiale de février :

* elle s'est déroulée sur les installations du **stade Baptiste à SIX FOURS** du lundi matin 24/02/20 au jeudi après-midi du 27/02/20.

* Très bonne réception de la part du club **FC SIX FOURS LE BRUSC** que la commission remercie très chaleureusement.

* L'examen théorique d'arbitre stagiaire pour les 23 candidats du stage est prévu ce mercredi 04/03/20 à 18h00 au siège du District.

* Le retour de stage est assez positif dans l'ensemble.

- Préparation formation initiale d'Avril :

* Une session supplémentaire de formation initiale à l'arbitrage est en préparation. Elle se déroulera selon toute vraisemblance du 20 au 24 avril 2020 sur les installations du **stade de la Verrerie à ROCBARON**.

5. Section Désignations.

- Point sur les désignations :

* De nombreuses difficultés rencontrées en jeunes par les désignateurs en raison d'horaires manquants, parfois même une journée avant la date de la rencontre.

* Amélioration au niveau des désignations en senior avec 15 jours de prévisions à l'avance.

- Statistiques mensuelles :

* District : 2084 matches couverts – 4234 équivalents arbitres désignés – 20 matches en moyenne par arbitre – 273 000 km parcourus – 64 km de moyenne par arbitre.

* District + ligue dans le **VAR** : 2280 matches couverts – 5018 équivalents arbitres désignés – 22 matches en moyenne par arbitre – 387 000 km parcourus – 66 km de moyenne par arbitre.

* Indisponibilités : 179 arbitres indisponibles durant le mois de février représentant l'équivalent de 1852 jours d'indisponibilité soit 20,7%.

* Futsal : beaucoup d'indisponibilités – Diminution du nombre de rencontres le dimanche matin facilitant ainsi l'utilisation des arbitres pour les compétitions à 11 le dimanche après-midi.

* Football Loisir : les quarts de finales de coupe du Var loisir se déroulent cette semaine – Tous les arbitres officiant dans cette catégorie ont effectué de 5 à 6 prestations chacun.

- Point sur les observations :

Catégorie	Observations réalisées	Observations restantes à réaliser
D1	24	5
D2	32	2
D3	48	8
D4	35	17
D5	6	Terminé
AD1	18	4
AD2	13	6
AD3	3	7
JAD	24	4
Stagiaire Jeune	22	10
Stagiaires Sénior	22	11

- Désignations coupes du VAR :

* La commission procède à la désignations des arbitres choisis au mérite pour officier lors des finales des coupes du Var senior, jeunes et féminines dans toutes les catégories à 11 ainsi qu'en Futsal et football loisir.

6. Questions diverses.

- Pas de questions particulières.

- à 21h30 l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance plénière.

Prochaine réunion restreinte

Lundi 9 mars 2020 à 18h30

Le Président : Patrice BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD